

226C1083
FR0000054470-FS0653

17 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 juillet 2025, la société Citigroup Inc (1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement, 6 849 225 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,65% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Citigroup Global Markets Inc.	2 619 400	1,93	2 619 400	1,78
Citigroup Global Markets Limited	4 113 323	3,03	4 113 323	2,79
Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.	116 502	0,09	116 502	0,08
Total Citigroup Inc.	6 849 225	5,04	6 849 225	4,65

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation.

Au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, Citigroup Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 702 226 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 115 503 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de contrats « *short put* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à échéance jusqu'entre le 31 décembre 2026 et le 15 décembre 2027 ; et
- 2 586 723 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, Citigroup Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 378 348 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 2 376 899 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant d'un contrat « *swap* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 4 août 2026 et le 18 juillet 2028² ; et
- 1 449 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant d'un contrat « *short put* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 15 mai 2028.

¹ Sur la base d'un capital composé de 135 945 254 actions représentant 147 299 294 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1.